
De : Philippe Touwaide

Envoyé : mercredi 20 septembre 2017 15:31

À : Eugeen Van Craeyvelt

Cc : Patrick Vanheyste; Kris Clarysse; Isabelle Prat; michael.vanloubbeeck@bellot.fed.be; Juan Torck

Objet : Demande d'enquête de SMO vers DGTA / NIPPON AIRWAYS B788 virage 1700 pieds gauche

Monsieur le Président,

Suite à nos diverses plaintes nous adressons des demandes d'enquête à la DGTA conformément aux instructions nous communiquées par le Ministre dès 2004.

Nous avons un problème avec les avions de type 787.

Nous transmettons toutes nos demandes à l'inspection ENV.

Nous n'obtenons, hélas, jamais de réponse.

Nous ne pouvons dès lors remplir correctement nos missions d'information et de réponse aux plaintes telles que reprises dans l'AR 15/03/2002.

Nous visons tout particulièrement Mr. HANSENNE qui pour une raison que nous ignorons ne nous répond jamais et ne nous fournit aucune information depuis juin de cette année.

Pouvons-nous compter sur le Président a.i. et sur le Directeur Général a.i. de la DGTA pour qu'il soit rappelé à Mr. HANSENNE son obligation de traiter nos demandes et de nous répondre dans les délais prévus à l'Arrêté royal.

Je reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Je vous en remercie.

Philippe TOUWAIDE

Licencié en Droit Aérien et en Droit Maritime

Directeur du Service Fédéral de Médiation pour l'Aéroport de Bruxelles-National et Médiateur du Gouvernement Fédéral - S.P.F. Mobilité et Transports

AIRPORTMEDIATION c/o Site de BELGOCONTROL
Bâtiment S - Local S.1.3.16

Tervuursesteenweg,303

B-1820 STEENOKKERZEEL

GSM : [+ 32.477.21.07.63](tel:+32477210763) - Bureau : [+ 32.2.206.28.24](tel:+3222062824)

Web-Site : www.airportmediation.be

E-mail privé :

airportmediation@icloud.com

E-mail professionnel :

philippe.touwaide@mobilit.fgov.be

Twitter : @airmediation - **Facebook** : Bruxelles Aéroport Médiation - **Instagram** : airportmediation

Renseignements fournis à titre indicatif sans aucune reconnaissance préjudiciable

La rapidité de ce message n'a d'autre but que d'en assurer son efficacité, ce message ne peut NI être transféré NI copié NI publié SANS mon accord écrit formel et signé.

La divulgation non autorisée par l'émetteur du courrier électronique est une violation du secret des correspondances qui engage la responsabilité pénale de l'auteur de l'infraction sur le fondement des articles 314 bis, 460 et 550 bis du Code Pénal.

Ce courrier électronique revêt un caractère informel, il ne lie en rien le Service Fédéral de Médiation pour l'Aéroport de Bruxelles-National. Tous les documents officiels sont envoyés par courrier papier dûment signé par le Directeur du Service de Médiation pour l'Aéroport de Bruxelles-National

Ce message électronique et chacune de ses annexes sont établis à l'attention exclusive du destinataire et peuvent contenir des informations confidentielles. Si vous recevez ce message par erreur, veuillez le détruire et avertir son expéditeur. Toute publication, reproduction, copie, distribution, diffusion ou utilisation par des tiers est interdite sans autorisation expresse.

De : Juan Torck <juan.torck@gmail.com>

Envoyé : mercredi 2 août 2017 13:58

À : Morgan Hansenne

Cc : Juan Torck; Philippe Touwaide

Objet : Re: Demande d'enquête DGTA / NIPPON AIRWAYS B788 virage 1700 pieds gauche

Bruxelles, le 02 août 2017

Bonjour Morgan,

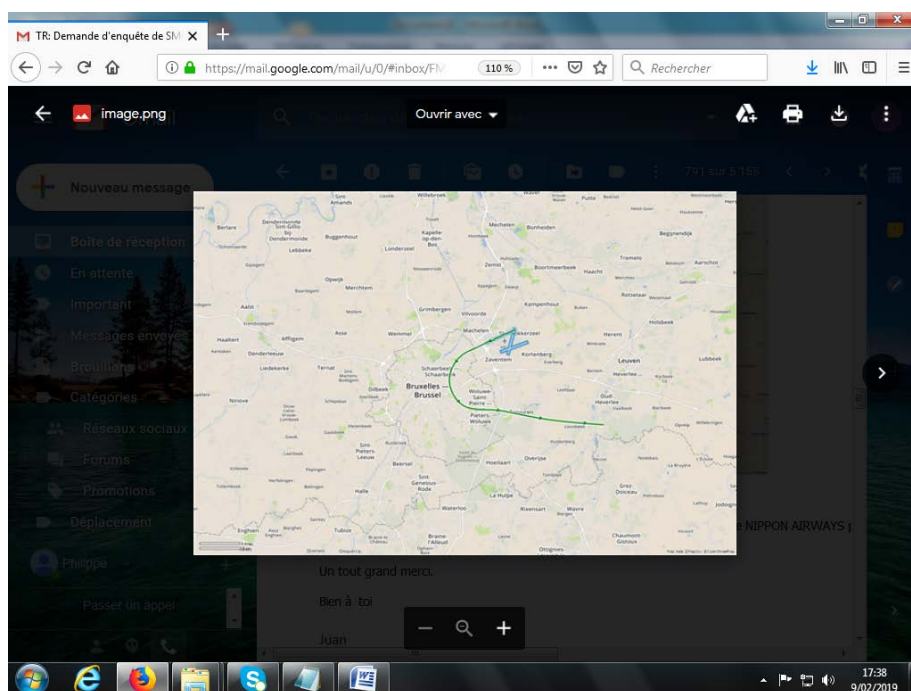
Concerne:

NIPPON AIRWAYS B788 virage 1700 pieds gauche

Calcul virage par le FMS - Rayon du virage

Suite à une plainte, nous constatons que l'avion suivant a viré large sur le virage gauche 1700 pieds.

27/07/17	21:34	D	25R	B788	228	2,1	RJAA	JA828A	ANA232	SPI5C
----------	-------	---	-----	------	-----	-----	------	--------	--------	-------



Vous nous aviez informé fin mars 2017 que vous alliez contacter la compagnie NIPPON AIRWAYS pour leur signaler le problème, pourriez-vous nous faire un feedback à ce sujet?

Un tout grand merci.

Bien à toi
Juan

Juan TORCK,
Service Fédéral de Médiation Bruxelles-National
c/o Site de Belgocontrol
Bâtiment S – Local S – 1.3.16
Tervuursesteenweg 303
B-1820 Steenokkerzeel
Tel : [02/206 28 21](tel:022062821) - gsm: [0473/78 77 47](tel:0473787747)
Email: juan.torck@mobilit.fgov.be
Twitter : @airportmediation
Facebook : Airportmediation Brussels
Renseignements fournis à titre indicatif sans aucune reconnaissance préjudiciable.

2017-03-23 18:06 GMT+01:00 Morgan Hansenne <morgan.hansenne@mobilit.fgov.be>:

Bonjour Juan ,

Un problème similaire avait déjà été constaté en 2016 sur des dreamliners d'une autre compagnie.

Des test en simulateurs avaient été effectués ce qui avait permis de confirmer un problème de suivi de la SID par le pilote automatique. Boeing a été contacté mais je n'ai pas reçu plus de détails sur leur suivi. Un company NOTAM avait été publié par cette compagnie demandant aux équipages de ne pas enclencher le mode LNAV/VNAV du pilote automatique directement au décollage et de veiller à bien virer manuellement à 1700 pieds.

Nous allons contacter ANA pour le leur signaler et relancer les investigations auprès de l'autre compagnie.

Cordialement,

MORGAN HANSENNE

Attaché Politique environnementale
Navigation aérienne - Inspecteur
aéronautique

DG Transport Aerien - Airspace,
Airport & Supervision

tél. : [02 / 277.30.80](tel:022773080)

gsm: [0479 / 80.00.57](tel:0479800057)

SPF Mobilité et Transports

Rue du Progrès 56

B - 1210 Bruxelles
www.mobilit.belgium.be

info@mobilit.fgov.be

De : Juan Torck

Envoyé : jeudi 23 mars 2017 11:36

À : Nathalie Dejace <nathalie.dejace@mobilite.fgov.be>; Morgan Hansenne <morgan.hansenne@mobilite.fgov.be>; Serge Delfosse <Serge.Delfosse@mobilite.fgov.be>; Roland Moineau <Roland.Moineau@mobilite.fgov.be>

Cc : Philippe Touwaide <Philippe.Touwaide@mobilite.fgov.be>; michel.dascotte@bellot.fed.be

Objet : Demande d'enquête DGTA / NIPPON AIRWAYS B788 virage 1700 pieds gauche

Bruxelles, le 23 mars 2017

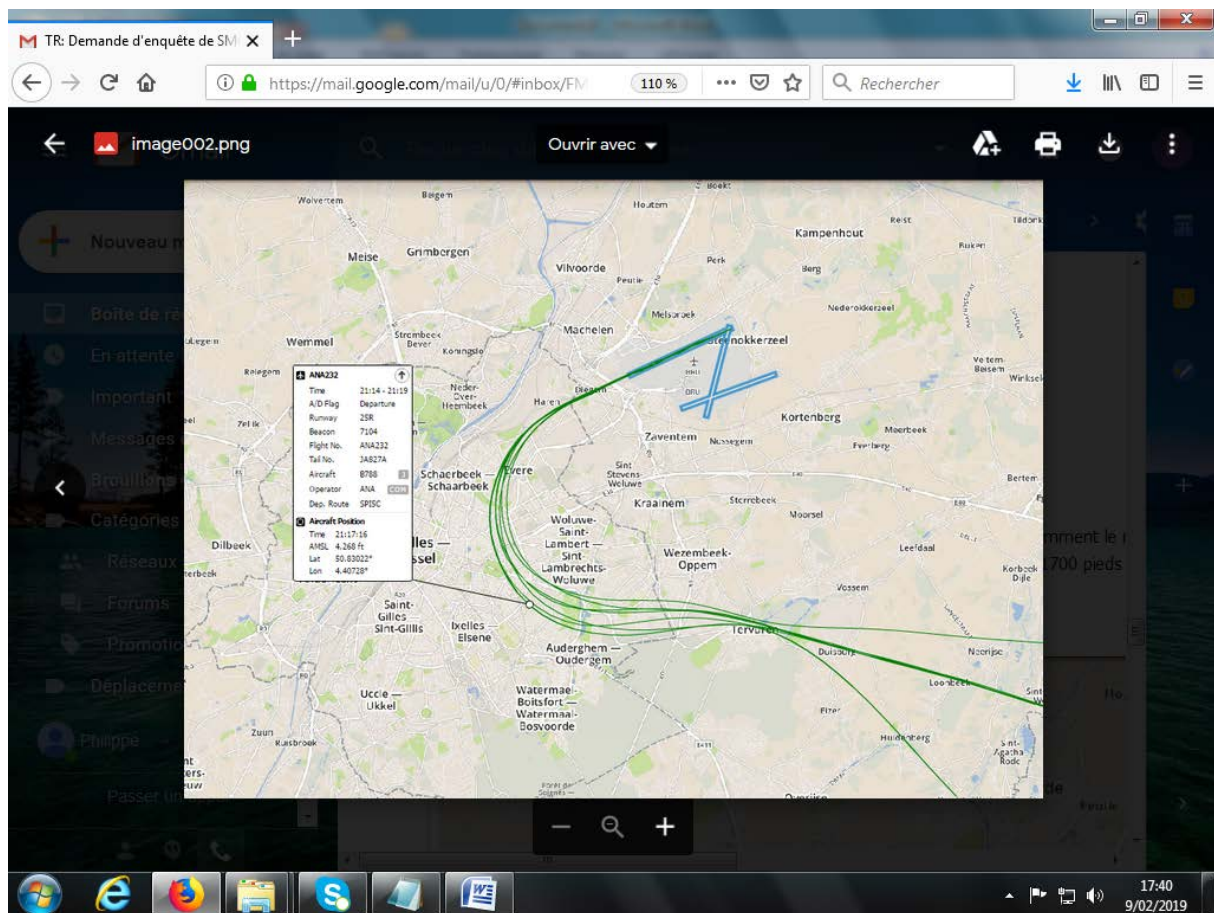
Madame, Monsieur,

Concerne:

NIPPON AIRWAYS B788 virage 1700 pieds gauche

Calcul virage par le FMS - Rayon du virage

Pourriez-vous enquêter quant au respect des DEPARTURE PROCEDURES (notamment le respect des speed restrictions) par les avions de la Compagnie NIPPON AIRWAYS dont les avions de type B788 effectuent régulièrement des virages 1700 pieds gauche très large (à titre d'exemple, les décollages entre le 08/03 et le 21/03/2017).



Notre Service reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Juan Torck

Juan TORCK,

Médiateur du Service Fédéral de Médiation Bruxelles-National

c/o Site de Belgocontrol

Bâtiment S – Local S – 1.3.16

Tervuursesteenweg 303

B-1820 Steenokkerzeel

Tel : [02/206 28 21](tel:022062821) - gsm: [0473/78 77 47](tel:0473787747)

Email: juan.torck@mobiliteit.fgov.be

Twitter : @airportmediation

Facebook :Airportmediation Brussels

Renseignements fournis à titre indicatif sans aucune reconnaissance préjudiciable.

annexe

4 DEPARTURE PROCEDURES

4.1 General

The SID (see EBBR AD 2.22, § 3.2.1) constitute noise abatement procedures. It is therefore emphasized that pilots shall adhere to these routes as closely as performance permits. If unable to comply with these procedures, they shall advise ATC immediately.

4.2 Climb Gradient

In order to minimize noise nuisance, to clear obstacles in the departure area and for compliance with ATS airspace limits, aircraft shall maintain a net climb gradient of 7% MNM until passing 3 200 FT QNH. If unable to comply, pilots shall advise ATS accordingly when requesting start-up clearance.

4.3 Noise Abatement Take-off and Climb Procedures

The following operational noise abatement take-off procedures must be applied for outbound flights:

For turbo-jet aircraft:

- from take-off to 1 700 FT QNH:
 - take-off power;
 - take-off flaps;
 - climb to $V_2 + 10$ to 20 KT or as limited by body angle;
- at 1 700 FT QNH:
 - reduce thrust to not less than climb thrust;
- from 1 700 FT QNH to 3 200 FT QNH:
 - climb at $V_2 + 10$ to 20 KT;
- at 3 200 FT QNH:
 - accelerate smoothly to en-route climb speed with flaps retraction.

For propeller aircraft:

- from take-off to 1 700 FT QNH:
 - take-off power;
 - climb at maximum gradient compatible with safety;
 - speed not less than single engine climb speed, nor higher than best rate of climb speed;
- at 1 700 FT QNH:
 - reduce power to the maximum normal operating power (if this power has been used for showing compliance with the noise certification requirements) or to the maximum climb power;
- from 1 700 FT QNH to 3 200 FT QNH:
 - climb at the maximum gradients with reduced power, maintaining constant speed;
- at 3 200 FT QNH:
 - accelerate smoothly to en-route climb speed.

4.4 Speed Restrictions

Unless otherwise instructed by ATC for safety reasons, maximum speed below FL 100 is 250 KIAS or clean speed (V_{ZF}), whichever is higher.